



Paris, le 26 juin 2020

## **Cycle de mobilité 2020-9**

**Pour consulter la publication des résultats à partir du 26 juin**

**Selon les informations fournies par l'administration, les résultats du cycle de mobilité 2020-9 seront publiés à partir du vendredi 26 juin.**

Il s'agit d'une première liste qui devrait être complétée le 6 juillet. Certains postes peuvent faire encore l'objet d'un arbitrage inter-corps.

### **Où trouver les résultats ?**

Les résultats seront publiés :

1) Sur Internet avec l'application [Mobilité](#)

Pour consulter les résultats :

- Aller dans la rubrique « Résultats Mutations »
- Cliquer sur le fichier pdf
- Les postes sont classés par regroupement de populations (exemple : B 1 er niveau) puis par service.
- Vous avez la possibilité de faire une recherche sur votre nom dans le fichier pdf.

2) Sur l'intranet du pôle ministériel sur la [page résultats des mobilités](#)

### **Et si le poste sur lequel j'ai postulé ne figure pas parmi les résultats ?**

C'est que la situation est encore à l'étude. Il faut donc attendre la publication complémentaire du 6 juillet, selon les mêmes modalités pratiques.

### **Date d'affectation de principe fixée au 1er septembre**

La date d'affectation de principe est le 1er septembre. Celle-ci peut être décalée, avant ou après, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent, conformément aux [lignes directrices de gestion relatives à la mobilité](#).

### **Refus de mobilités :**

En cas de décision défavorable et/ou de non respect des principes de transparence liés aux LDG mobilité (information du classement, transmission des avis circonstanciés, refus de mobilité dans le cadre des priorités légales...), l'agent est en droit de formuler un recours administratif et/ou contentieux.

**Force Ouvrière** accompagne les agents, en les conseillant, en interpellant l'administration sur leur situation. N'hésitez pas à nous informer des difficultés, anomalies ou de toutes réclamations concernant votre dossier.